

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1425

12 juillet 2010

### SOMMAIRE

249 Saint Denis .....	68399	La Flandre de Participation S.A. ....	68397
Aedes International S.A. ....	68397	LBP Lion Holdings S.à r.l. ....	68398
AI Global Opportunities S.A. ....	68396	Luxafina S.A. ....	68395
AI Global Strategies S.A. ....	68391	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. ....	68354
Alvamonte International S.A. ....	68398	Luxembourg Financial Group Holding S.A. ....	68354
A + P Kieffer Omnitec S.à r.l. ....	68396	Luxest S.A. ....	68390
Arkhia Architecture S.A. ....	68373	Mapfre Warranty S.A. ....	68358
Aroga S.A. ....	68361	Marathon S.à r.l. ....	68375
ASAR International S.A. ....	68397	Mars Propco 4 S.à r.l. ....	68392
Auchan Immobilier du Kirchberg .....	68374	Naked S.A. Luxembourg .....	68364
Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF .....	68399	Nevastar Finance (Luxembourg) S.A. ....	68400
Cem International S.A. ....	68365	Nickel's Sàrl .....	68391
COLT Telecom Luxembourg S. à r.l. ....	68395	Panda Finance S.A. ....	68374
Decima S.A. ....	68397	Parthena Reys Private Equity Holding S.A. ....	68395
EAPV 3 Luxembourg S.à r.l. ....	68399	Portofino Investments S.A. ....	68359
ECP 2 International S.A. ....	68391	Recovery Venture .....	68374
EFE (Investments-II) S.à r.l. ....	68376	Salon CLA S.à r.l. ....	68373
Equi Investments S.A. ....	68392	Sam HWA Steel S.A. ....	68390
Eremis Holding S.A. ....	68398	Sinalux S.A. ....	68390
ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à r.l. ....	68358	Sofabei S.A. ....	68373
Euronovation S.à r.l. ....	68359	Sparinvest Property .....	68375
Europa Real Estate III S.à r.l. ....	68397	Spike Investments S.A. ....	68396
European Finance Partners S.A. ....	68400	St Jude S.à r.l. ....	68400
Fox Luxco S.à r.l. ....	68396	St Luke S.à r.l. ....	68399
G.M. Lux S.A. ....	68400	Tech Training .....	68391
Insight International S.à r.l. ....	68384	Thewes s.à r.l. ....	68358
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav .....	68354	Ticketac Intl .....	68374
Itron Financial Services Company S.à r.l. ....	68399	Tilanqulum S.A. ....	68355
Kestrel Participations S.A. ....	68373	Tomali .....	68395
Klystron Holding S.A. ....	68398	Traxys S.à r.l. ....	68375

**Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.323.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010063485/13.

(100078590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 28 avril 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA

Maitland & Co S.à r.l.

35, rue La Boétie

F-75008 PARIS

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

- de réélire: Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

*Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010082408/35.

(100073488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010063493/13.

(100078588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

### **Tilanqulum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.528.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CLAIRBOIS S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, enregistrée sous le numéro B 122977 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert à L-1744 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «TILANQULUM S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participation dans des sociétés cotées sur l'une des bourses de l'Eurozone et dont les comptes sont tenus en Euros, la prise de participation d'au moins 10% dans des sociétés non cotées, ayant leur siège dans l'Eurozone ainsi que l'achat, la détention ou la vente d'actions libellées en Euros et d'obligations libellées en Euros ayant un rating d'au moins A (single A), à l'exclusion de toute autre activité de quelque nature que ce soit. A titre d'exemple, la société ne pourra contracter aucune dette, ni prendre aucune position sur les marchés organisés ou non des instruments dérivés.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.000.000.- (deux millions d'Euros), représenté par 10.000.- (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'usufruitier et de nu-proprétaire, c'est l'usufruitier qui a le droit de vote et le droit au dividende.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec des pouvoirs tels que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
CLAIRBOIS S.A . . . . .	2.000.000	2.000.000.	10.000
TOTAL: . . . . .	2.000.000	2.000.000	10.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux millions d' Euros (2.000.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.700.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée dans le préambule, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Camille CIGRANG, demeurant Parkside - Dene Park - Shipbourne Road Tonbridge - Kent TN11 9NS;

b) Madame Clarisse ENTHOVEN, demeurant Parkside - Dene Park - Shipbourne Road Tonbridge - Kent TN11 9NS;

c) Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg;

d) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Anne-Marie GRIEDER, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067889/168.

(100082492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Thewes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 03 juin 2010.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2010069397/12.

(100080613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Mapfre Warranty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2010 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010082390/15.

(100073621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

R.C.S. Luxembourg B 149.372.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082938/9.

(100074243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**Portofino Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.512.

- 
- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n 1173 du 5 août 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 mars 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés, à savoir:

\* *aux postes d'administrateurs:*

- M. Didier KIRSCH, expert-comptable demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,
- M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg,
- M. Marc FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

\* *au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

*Pour la société PORTOFINO INVESTMENTS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010082415/27.

(100073221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Euronovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 153.189.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Patrick Eugène BRECHON, directeur de sociétés, né le 6 mai 1948 à Marseille, demeurant à (F) 75016 Paris, 22, avenue de Versailles.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'assistance à des sociétés souhaitant s'implanter et/ou développer leurs activités dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, notamment dans le cadre de leur développement marketing et commercial et de rationalisation des coûts et de leur logistique, ainsi que toute participations ou opérations pouvant se rattacher à l'objet social.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "EURONOVATION S. à r.l.".



**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Patrick Eugène BRECHON, pré-qualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction; la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.



*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Eugène BRECHON, préqualifié.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BRECHON, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2010. Relation: REM/2010/692. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mai 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010081389/105.

(100073158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Aroga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.213.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trente avril.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1. La société FINACAP HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

AROGA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000,-), représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 4.500.000,-) représenté par QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de juin en 2011.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, QUATRE CENT QUARANTE-NEUF ACTIONS . . . . .	449
2) Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UN ACTION . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: QUATRE CENT CINQUANTE ACTIONS . . . . .	450

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 1.900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Hugues DUMONT, employé privée, né à Ixelles (Belgique), le 03 mars 1959, adresse professionnelle 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118), est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2010. Relation: EAC/2010/5229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010081417/168.

(100073631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.293.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Général Extraordinaire du 31 décembre 2009*

1. La liquidation de la société NAKED S.A. LUXEMBOURG est clôturée
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010082535/16.

(100073570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Cem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.222.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ADRIAANSE INVESTMENT HOLDING B.V., a company incorporated under the Laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 17105164, and with registered office at Adriaan Mulderweg, 9-11, 5657 EM Eindhoven, The Netherlands,

here represented by Mr Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, financial director, born in Eersel, on May 18, 1975, residing Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Eindhoven, on May 11, 2010.

2) E&A INTERNATIONAL HOLDING B.V., a company incorporated under the Laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 17105162, and with registered office at Adriaan Mulderweg, 9-11, 5657 EM Eindhoven, The Netherlands,

here represented by Mr Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, financial director, born in Eersel, on May 18, 1975, residing Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Eindhoven, on May 11, 2010.

The powers of attorney of the appearing parties, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** An "public limited company" (société anonyme), (hereinafter the "Company") is hereby established by the owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "CEM INTERNATIONAL S.A.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

### C. Management

**Art. 8.** The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 9.** As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 10.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.



**Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

**Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

#### **D. Decisions of the sole shareholder and Meeting of shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 31<sup>th</sup> May at 12. a.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.



Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

1) ADRIAANSE INVESTMENT HOLDING B.V., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2) E&A INTERNATIONAL HOLDING B.V., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total. three hundred and ten shares . . . . .	310

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

The First Annual General Meeting shall be held in 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand (2.000.- EUR) Euro.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

1. To appoint as directors of the Company:

- Mr Cornelis Edmundus Jacobus ADRIAANSE, manager, born in Eindhoven, on November 4, 1975, residing Bishorn, 2, 5624 NN Eindhoven, The Netherlands,

- Mr Edmondus Cornelis Jacobus ADRIAANSE, manager, born in Eindhoven, on November 13, 1976, residing Spoor-donkweg, 21, 5688 KB Oirschot, The Netherlands,

- Mr Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, financial director, born in Eersel, on May 18, 1975, residing Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands,

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Mr Thierry KOHNEN, accountant, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

3. To fix the address of the registered office of the company at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) ADRIAANSE INVESTMENT HOLDING B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, inscrite à la "Chamber of Commerce" sous le numéro 17105164, et avec siège social à Adriaan Mulderweg, 9-11, 5657 EM Eindhoven, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, "financial director", née à Eersel, le 18 mai 1975, demeurant Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Eindhoven, le 11 mai 2010.

2) E&A INTERNATIONAL HOLDING B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, inscrite à la "Chamber of Commerce" sous le numéro 17105162, et avec siège social à Adriaan Mulderweg, 9-11, 5657 EM Eindhoven, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, "financial director", née à Eersel, le 18 mai 1975, demeurant Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Eindhoven, le 11 mai 2010.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

#### A. Objet - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "CEM INTERNATIONAL S.A.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## C. Administration

**Art. 8.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

**Art. 11.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 12.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires**

**Art. 15.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le 31 mai de chaque année à 12h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

**Art. 18.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire,.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

#### **E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) ADRIAANSE INVESTMENT HOLDING B.V., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) E&A INTERNATIONAL HOLDING B.V., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total, trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cents (2.000,-) Euro.

### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Cornelis Edmundus Jacobus ADRIAANSE, manager, né à Eindhoven, le 4 novembre 1975, demeurant Bishorn, 2, 5624 NN Eindhoven, Pays-Bas,

- Monsieur Edmondus Cornelis Jacobus ADRIAANSE, manager, né à Eindhoven, le 13 novembre 1976, demeurant Spoordonkseweg, 21, 5688 KB Oirschot, Pays-Bas,

- Monsieur Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, "financial director", née à Eersel, le 18 mai 1975, demeurant Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, Pays-Bas,

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: W.M.E. van der Struijk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2010. Relation: LAC/2010/21924. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010081431/438.

(100073781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Sofabei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4301 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.650.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 27 mai 2010.

SOFABEI S.A.

L-4301 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2010081449/13.

(100073415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Arkhia Architecture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4430 Belvaux, 28, rue G.-D. Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.671.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELVAUX, le 27 mai 2010.

ARKHIA ARCHITECTURE S.A.

L-4430 BELVAUX

Signature

Référence de publication: 2010081457/13.

(100073410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Salon CLA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, 98, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 57.705.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 27 mai 2010.

Salon CLA sàrl

L-4540 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2010081458/13.

(100073382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Kestrel Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.698.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010082441/14.

(100073252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Panda Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 86.887.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010*

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082358/12.

(100073104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Ticketac Intl, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.164.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010*

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082362/12.

(100073099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Recovery Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 123.153.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010*

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082364/12.

(100073110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 50.178.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 avril 2010*

KPMG Audit, Société à responsabilité limitée avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme  
AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG  
Signatures

Référence de publication: 2010082384/13.

(100073734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---



**Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.446.475,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.374.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 25 mai 2010 que:

- Monsieur David STIEPLEMAN a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Alex GILLETTE ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Paul Frisch

Company Director

Référence de publication: 2010082385/17.

(100073262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique du 29 avril 2010 statuant sur l'exercice 2009.*

ad 6) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte S.A. Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2010082392/13.

(100073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Sparinvest Property, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.383.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 6 avril 2010 a décidé de renouveler, pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, les mandats de Messieurs:

Per NOESGAARD, Managing Director, Sparinvest Holding A/S, Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup,

Jan Stig RASMUSSEN, Managing Director & CEO, Sparinvest S.A., 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Michael ALBRECHTSLUND, Director, Sparinvest Holding A/S, Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Pour SPARINVEST PROPERTY

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010082407/20.

(100073491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**EFE (Investments-II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.194.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Esprit (Hong Kong) Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 43/F, Enterprise Square Three, 39 Wang Chiu Road, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong, registered with the Companies Registry under number 1441733,

here represented by Maître Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Hong Kong, on 13 May 2010. Said proxy initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of EFE (Investments-II) N.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Pietermaai 123, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Commercial Register under number 61274 (the "Company"). The appearing party, representing the whole corporate capital, may validly resolve on all items of the agenda:

*Agenda*

1) Acknowledgment of (i) the written resolutions of the board of directors and the unanimous written resolutions of the shareholders of the Company deciding to convert the Company into a Luxembourg company and to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Netherlands Antilles to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

2) Decision that the Company will exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

3) Decision to approve the balance sheet of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4) Decision to change the Company's name from "EFE (Investments-II) N.V." to "EFE (Investments-II) S.à r.l.".

5) Decision, that following the conversion and transfer of the registered office of the Company from Pietermaai 123, Curaçao, Netherlands Antilles, to 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the existing A and B shares of the Company will be converted into ordinary shares (parts sociales) and that consequently the share capital of the Company will consist in sixteen thousand one hundred and one (16,101.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each held as follows:

Esprit (Hong Kong) Limited: . . . . .	16.101
Total: . . . . .	16.101

6) Restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg law and to reflect the changes to the Company's name, and share capital.

7) Decision that the registered office of the Company will be set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8) Decision to fix the number of managers at three (3) and acknowledgment that the board of managers of the Company will be composed as follows:

- TMF Administrative Services S.A., manager of category B;
- TMF Corporate Services S.A., manager of category B; and
- Mr. Chew Fook Aun, manager of category A;

as managers of the Company appointed for an unlimited period of time.

9) Decision to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the conversion and transfer of the registered office, both in the Netherlands Antilles and the Grand Duchy of Luxembourg.

10) Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder acknowledges (i) the written resolutions of the board of directors dated 12 May 2010 and the unanimous written resolutions of the shareholders of the Company dated 12 May 2010 deciding to convert the Company into a Luxembourg company and to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Netherlands Antilles to Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Netherlands Antilles to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

*Second resolution:*

The sole shareholder decides that the Company will exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

*Third resolution:*

The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated 31 March 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution:*

The sole shareholder decides to change the Company's name from "EFE (Investments-II) N.V." to "EFE (Investments-II) S.à r.l."

*Fifth resolution:*

The sole shareholder decides (i) to fix the share capital of the Company at sixteen thousand one hundred and one euro (EUR 16,101), to (ii) convert the existing A and B shares of the Company into ordinary shares (parts sociales) and consequently to (iii) fix the amount of shares representing the share capital of the Company at sixteen thousand one hundred and one (16,101), and to (iv) fix the par value of the shares of the Company at one euro (EUR 1) per share.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may also acquire claims on companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of EFE (Investments-II) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen thousand one hundred and one Euro (EUR 16,101.-), represented by sixteen thousand one hundred and one (16,101) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, the managers shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one manager shall be of category A and at least one manager shall be of category B.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any manager of category A together with a manager of category B.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members of category B a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or upon the joint call by one (1) manager of category A and one (1) manager of category B, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting albeit that, if the board of managers consists of more than one manager, always at least one (1) manager of category A and at least one (1) manager of category B must consent to a decision.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or jointly by one (1) manager of category A and one (1) manager of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or jointly by one (1) manager of category A and one (1) manager of category B or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the first July and ends on the thirty June of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

##### *Seventh resolution:*

The sole shareholder decides that the registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Eighth resolution:*

The sole shareholder notes that the sole director of the Company whilst it was incorporated in the Netherlands Antilles has resigned with effect from the conversion and transfer of the Company to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. The sole shareholder decides to fix the number of managers at three (3) and the sole shareholder decides that following the transfer, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- TMF Administrative Services S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 94030, manager of category B;

- TMF Corporate Services S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84993, manager of category B;

- Mr. Chew Fook Aun, born on 20 March 1962 in Selangor (Malaysia), residing at 8A Mandarin Villa, 10 Shui Fai Terrace, Hong Kong, manager of category A.:

The above-mentioned managers are appointed for an unlimited period of time.

##### *Ninth resolution:*

The sole shareholder decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the conversion and transfer of the registered office, both in the Netherlands Antilles and Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with Us the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix,

le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Esprit (Hong Kong) Limited, une société soumise au droit de Hong Kong, ayant son siège social au 43/F, Enterprise Square Three, 39 Wang Chiu Road, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong, inscrite au Companies Registry sous le numéro 1441733,

ici représentée par Maître Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 13 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement. La partie comparante, représentée comme indiqué, est l'associé unique de EFE (Investments-II) N.V., limited liability company constituée selon les lois des Antilles néerlandaises, ayant son siège à Pietermaai 123, Curaçao, Antilles néerlandaises, inscrite au Curaçao Commercial Register sous le numéro 61274 (ci-après la "Société").

La comparante représentant l'intégralité du capital social peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

#### Ordre du jour

1) Prise de connaissance des (i) résolutions du conseil d'administration et des résolutions des actionnaires de la Société prises à l'unanimité décidant de convertir la Société en une société de droit luxembourgeois et de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Antilles néerlandaises vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises aux Antilles néerlandaises pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décision que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

3) Approbation du bilan de la Société devant être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

4) Décision de changer la dénomination sociale de la Société de "EFE (Investments-II) N.V." en "EFE (Investments-II) S.à r.l".

5) Décision, que suite à la conversion et au transfert du siège social de la Société de Pietermaai 123, Curaçao, Antilles néerlandaises, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B existantes de la Société seront converties en parts sociales et qu'en conséquence le capital social de la Société consistera en seize mille cent et une (16.101) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune détenue comme suit:

Esprit (Hong Kong) Limited: . . . . .	16.101
Total: . . . . .	16.101

6) Refonte des statuts de la Société pour les adapter au droit luxembourgeois et pour refléter le changement de dénomination et de capital social de la Société.

7) Décision que le siège de la Société sera établi au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

8) Décision de fixer le nombre des gérants de la Société à trois (3) et prise de connaissance que le conseil de gérance de la Société sera composée de la façon suivante:

- TMF Administrative Services S.A., gérant de catégorie B;
- TMF Corporate Services S.A., gérant de catégorie B; et
- M. Chew Fook Aun, gérant de catégorie A;

en tant que gérants de la Société nommés pour une période illimitée.

9) Décision de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités aux Antilles néerlandaises ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg, requis à la suite de la conversion et du transfert du siège social.

10) Divers.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique prend connaissance (i) des résolutions du conseil d'administration en date du 12 mai 2010 et les résolutions des actionnaires de la Société prises à l'unanimité en date du 12 mai 2010 décidant de convertir la Société en une société de droit luxembourgeois et de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Antilles néerlandaises vers Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) de ce que toutes les mesures nécessaires ont été prises aux Antilles néerlandaises pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution:*

L'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société daté du 31 mars 2010 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "EFE (Investments-II) N.V." en "EFE (Investments-II) S.à r.l."

*Cinquième résolution:*

L'associé unique décide (i) de fixer le capital social de la Société à seize mille cent et un euros (EUR 16.101), de (ii) convertir les actions de catégorie A et les actions de catégorie B existantes de la Société en parts sociales et, en conséquence, de (iii) de fixer le montant des parts sociales représentant le capital social de la Société à seize mille cent et un (16.101) et (iv) de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1.-) par part sociale.

*Sixième résolution:*

Il résulte des résolutions précédentes que l'associé unique décide de procéder à la refonte des statuts de la Société qui auront à présent la teneur suivante:

**"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir des créances sur des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EFE (Investments-II) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

**B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la seize mille cent et un euros (EUR 16.101,-), représenté par seize mille cent et une (16.101) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un gérant sera de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature collective d'un gérant de catégorie A conjointement avec un gérant de catégorie B.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres de catégorie B un président et pourra choisir parmi ses membres de catégorie un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où le conseil de gérance se compose de plusieurs gérants, au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B devront prendre conjointement la décision.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

##### *Septième résolution:*

L'associé unique décide que le siège social de la Société sera établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Huitième résolution:*

L'associé unique prend connaissance de la démission du dirigeant unique de la Société en fonction lorsqu'elle était encore immatriculée aux Antilles néerlandaises, avec effet à la conversion et au transfert de la Société des Antilles néerlandaises au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'associé unique décide de fixer le nombre des gérants de la Société à deux (2) et décide que le conseil de gérance de la Société sera composée de la façon suivante:

- TMF Administrative Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94030, gérant de catégorie B;

- TMF Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84993, gérant de catégorie B;

- M. Chew Fook Aun, né le 20 mars 1962 à Selangor (Malaysia), demeurant au 8A Mandarin Villa, 10 Shui Fai Terrace, Hong Kong, gérant de catégorie A

Les gérants susmentionnés sont nommés pour une durée illimitée.

##### *Neuvième résolution*

L'associé unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités aux Antilles néerlandaises ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg, requis à la suite de la conversion et du transfert du siège social.

##### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5955. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081426/434.

(100073059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

### **Insight International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 153.220.

#### — STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"INSIGHTASIA GROUP LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at PO Box 916 Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by the company "Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.", with registered office at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B44531, represented by its sole manager Mr Yvon HELL, with professional address at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, with individual signing power,

by virtue of a proxy given to it in Luxembourg-city Grand Duchy of Luxembourg, on 06 April 2010,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such proxy holder of the appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which the pre-named party declares hereby to incorporate.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the "Company").

**Art. 2.** The object of the company is:

- to carry on the business in all areas of Marketing Services including: Market Research, Marketing Consulting, Management Consulting, Advertising, Public Relations, IT Solutions Development, Internet Marketing, Web Solutions, Social Network Solutions, and all emerging areas in this field of activity;

- to set up a research, development and marketing of Analytics & IT solutions, Advanced statistics & Data Modeling, Data Mining, CRM and Financial Analytics, Software development, Data Warehousing, Data Centre operations, Data Processing, Outsourcing and Information Management.

- to conduct business in Education and Training, Facilities Management, and to operate service bureaus, and perform all support services in research, development, marketing and sales.

A further object of the company is the taking of participating interest in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies and countries, the acquisition by purchase, subscription or by any other way, and the realization by sale, exchange or by any other way of moveable of all kinds, the management or the development of the portfolio that it belongs, the acquisition, sale, and the development of patents and attached licenses.

The company may also set up European or International Operations for all objectives mentioned here for with, and conduct all activities related to these operations.

To carry out the business of general importers, exporters, wholesalers, merchants, traders, warehousemen, dealers brokers, commission agents, manufacturers, representatives, general carriers, suppliers, removers and distributors and to undertake carry on and execute all kinds of industrial and commercial businesses, and other operations which may seem to the company capable of being carried on or calculated directly or indirectly to enhance the value of or facilitate the realization of or render more profitable any of the company's assets, properties, rights, or business activities.

To operate in the hospitality industry activities including: travel, tour and tourist services, hotels, accommodation, facilities management, and all kinds of recreational business including, yachting, boating, skiing, yacht charter, and all related businesses.

Moreover the object of the company is the acquisition, administration, management, leasing, renting and sales of real estates, of all real estates deriving rights, the rent of moveable properties and real estates, the management and administration of real estates, or real estates assets exclusively for its own account.

The company may also lend or borrow with or without guarantees, or stand security for other legal entities or individuals: the company can participate in creation and in the development of any companies or support and assist them.

Generally the corporation can take any measures of control, supervision and documentation and to do any commercial, financial, moveable property and real estates operations directly or indirectly linked to its objectives or in order to make its realization easier.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "INSIGHT INTERNATIONAL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each members of the board of managers or as decided otherwise by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any

manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December the same year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s).

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "INSIGHTASIA GROUP LIMITED", prenamed and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two (2).

Are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Sajan KOCH, company manager, born on 12 May 1960 in Alwaye/Kerala (India), residing at 9 Purvis Street #04-01 Singapore 188588,

b) Mrs Claire KOCH, company manager, born on 18 May 1964, in Luton (United Kingdom), residing at 9 Purvis Street #04-01 Singapore 188588;

With respect to Article twelve (12) of the Company Articles of Incorporation, said Company shall be towards third parties validly bound by the individual signature of each manager.

2.- The registered office is established at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"INSIGHTASIA GROUP LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britannique, établie et ayant son siège social à PO Box 916 Woodboume Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par la "Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.", avec siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B4453, représentée par son seul et unique gérant, Monsieur Yvon HELL, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, avoir pouvoir de seule signature,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, le 06 avril 2010,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel mandataire de la partie comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- de réaliser des prestations dans tous les secteurs des services marketing incluant: étude de marché, conseil marketing, conseil en gestion, publicité, relations publiques, développement de solutions dans les technologies de l'information, marketing Internet, solutions web, solutions fondées sur les réseaux sociaux et tous les secteurs émergents dans ce domaine d'activité;

- de mettre en place de méthodes de recherche, de développement et de marketing analytiques et informatiques, de méthodes statistiques avancées et de modélisation de données, d'extraction de données, de gestion de la relation client (CRM) et d'analyse financière, le développement de logiciel, le stockage de données, la centralisation de données, le traitement de données, l'externalisation et la gestion de l'information;

- de mener des activités dans l'éducation et la formation, la gestion des équipements, réaliser des prestations administratives, effectuer tous les services d'assistance en matière de recherche, de développement, de marketing et de ventes.

La société aura également pour objet la prise de participation sous n'importe quelle forme, tant au Luxembourg que dans des sociétés étrangères ou à l'étranger, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen et la réalisation par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de valeurs mobilières de toutes sortes, la gestion ou le développement du portefeuille qu'elle détiendra, l'acquisition, la vente et le développement de brevets et des licences y attachées.

La société peut aussi participer à toutes opérations européennes ou internationales relatives à son objet et conduire toutes activités relatives à ces opérations.

Intervenir en tant qu'importateur, exportateur, grossiste, marchand, commerçants, dépositaire, courtier, négociant, fabricant, représentant, transporteur, fournisseur, déménageur et distributeur et réaliser toutes sortes d'activités industrielles et commerciales et autres opérations que la société serait apte à effectuer ou qui permettrait d'accroître directement ou indirectement la valeur tout actif, propriété, droits ou activité de la société ou d'en faciliter la réalisation ou de les rendre plus rentables.

Intervenir dans les activités hôtelières et touristiques incluant: voyages, tours et services touristiques, hôtels, logements, gestion d'équipements et toutes activités de loisirs incluant, yachting, canotage, ski, charter, de yacht et toutes activités liées.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion, la location et la vente d'immeubles, de tous droits immobiliers y relatifs, la location de biens meubles et immeubles, la gestion et l'administration d'immeubles ou d'actifs immobiliers exclusivement pour son propre compte.



La société peut aussi prêter ou emprunter avec ou sans garanties, ou se porter garant pour d'autres entités juridiques ou individus. La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés ainsi que les soutenir et les assister.

Plus généralement, la société peut prendre n'importe quelles mesures de contrôle, de surveillance et de recherche et faire n'importe quelle opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières, directement ou indirectement liées avec son objet ou permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "INSIGHT INTERNATIONAL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par part sociale.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants sauf dispositions contraires fixées par l'associé unique ou selon le cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les



résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la Société "INSIGHTASIA GROUP LIMITED", prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Sajan KOCH, dirigeant de société, né le 12 mai 1960 Alwaye/Kerala (Inde), demeurant 9 Purvis Street #04-01 Singapour 188588;

b) Madame Claire KOCH, dirigeante de société, né le 18 mai 1964 à Luton (Royaume-Uni), demeurant 9 Purvis Street #04-01 Singapour 188588.

En conformité avec l'article douze (12) des statuts de la Société, ladite Société sera vis-à-vis des tiers valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

2.- Le siège social de la Société est établi au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît parfaitement la langue anglaise, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5963. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081438/320.

(100073779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Luxest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 104.292.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mai 2010:

1. Acceptation de la démission de Mlle Martine Kolber de son poste d'administrateur de la Société;
2. Nomination de Madame Marie Bena, demeurant à L-2680 LUXEMBOURG, 10, rue de Vianden au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2015;

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010082412/15.

(100073189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Sam HWA Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.172.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2010 a nommé en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013, Monsieur Ki-Hong LEE, né le 12 mars 1946 à Séoul (Corée), demeurant à L-3235 Bettembourg, Krakelshaff, en lieu et place de Monsieur Young-Soo YOO démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/05/10.

Signature.

Référence de publication: 2010082413/13.

(100073204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Sinalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010082430/12.

(100073334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**ECP 2 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.513.

—  
*Rectificatif d'une erreur matérielle relative à l'Assemblée Générale Extraordinaire du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, du 5 mars 2010.*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société ECP 2 International S.A., dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010, Relation LAC/2010/10303,

que le nom de l'administrateur Monsieur Richardus BREKELMANS, a été indiqué erronément avec "Richard BREKELMANS" or il fallait lire "Richardus BREKELMANS".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé: G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22256. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société ECP 2 International S.A.*

Référence de publication: 2010082418/21.

(100073328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Nickel's Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 99.985.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082420/10.

(100073353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Tech Training, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 106.742.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 mai 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010082421/13.

(100073193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 138.379.

—  
Le Bilan au 30.09.09 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082446/10.

(100073442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 25 Mai 2010 que:

- Monsieur David STIEPLEMAN a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Alex GILLETTE ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Paul Frisch

*Company Director*

Référence de publication: 2010082485/17.

(100073610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Equi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.206.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt mal.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "EQUI SICAV SIF SCA.", une société en commandite par actions soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 mai 2010,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EQUI INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La Société pourra encore réaliser des activités accessoires en qualité de consultante et de conseillère pour des sociétés à acquérir ou à reprendre.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil devra élire en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit la totalité des trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social et les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par la même partie comparante au moyen d'un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des réviseurs d'entreprises à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie;
  - Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Monsieur Luciano TARANTINO, conseiller en économie, né le 17 mai 1961 à Genova, (Italie) et demeurant à I - 17033 - Garlenda (SV) Località Vallone 39;
  - Monsieur Fabrizio MONTANARI, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1965 à Beinasco (TO) Italie et demeurant à I - 10094 Giaveno (Torino) Borgata Gaudi n.13.
  - Monsieur Fabrizio MONTANARI est également nommé Président du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 4 des statuts la société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
la société "SER.COM S.à r.l.", avec siège social au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.
- 4.- Les mandats de l'administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2010. Relation: EAC/2010/6079. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010081432/148.

(100073446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 148.279.

Le bilan au 31 décembre 2009 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

BRIAN McMAHON

*DIRECTOR, un mandataire*

Référence de publication: 2010082551/14.

(100073606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Parthena Reys Private Equity Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 03 mars 2010 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010082549/16.

(100073742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Tomali, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 avril 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010082426/13.

(100073201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**COLT Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

Les statuts coordonnés suivant l'acte 58602 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010082432/11.

(100073310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**A + P Kieffer Omnitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 48.224.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de A+P Kieffer Omnitec Sàrl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010082434/13.

(100073271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 352.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

---

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der Fox Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 19. Dezember 2006 unter der Nummer B 123.515, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister vom Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Mai 2010.

*Für die Gesellschaft*

FOX Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

*Managing Director*

Référence de publication: 2010082835/17.

(100074323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**Spike Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.223.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010082442/12.

(100073282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**AI Global Opportunities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.150.

---

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082448/10.

(100073443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**ASAR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.692.

---

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082449/10.

(100073444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Aedes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEDES INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010082451/12.

(100073159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082452/10.

(100073181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010082453/12.

(100073178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Decima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2010082454/13.

(100073170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Klystron Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.455.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KLYSTRON HOLDING S.A. (en liquidation)*

MERLIS S.à r.l.

*Liquidateur*

Signatures

Référence de publication: 2010082456/13.

(100073167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.648.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.194.

---

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Lion Holdings Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 28. August 2006 unter der Nummer B 120.194, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister vom Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Mai 2010.

*Für die Gesellschaft*

LBP Lion Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

*Managing Director*

Référence de publication: 2010082833/16.

(100074329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**Alvamonte International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.144.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010082458/10.

(100073164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.664.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010082460/10.

(100073161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**249 Saint Denis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010082462/10.

(100073156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**EAPV 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 113.717.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010082463/13.

(100073153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 143.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010082543/11.

(100073630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2010082464/13.

(100073147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.  
*St Luke S.à r.l.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2010082536/15.

(100073196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**St Jude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.568.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.  
*St Jude S.à r.l.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2010082537/15.

(100073192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Nevastar Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 139.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nevastar Finance (Luxembourg) S.A.*  
Patrick Reuter

Référence de publication: 2010082553/11.

(100073601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**European Finance Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082554/10.

(100073585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**G.M. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 119.942.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082555/10.

(100073583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---